

REPUBLIQUE FRANÇAISE
COMMUNE DE SANCE

(À rappeler dans toute correspondance)

DOSSIER N° DP 71497 26 00028

Déposé le 24/08/2026

Adresse des travaux :
73 Route de Sennecé

Destinataire

Madame Naima MOUELHI

73 Route de Sennecé

71000 SANCE

Objet : Classement sans suite

Madame,

Vous avez déposé le 24/08/2026 à la mairie de SANCE une demande de Déclaration préalable - Constructions et travaux non soumis à permis de construire.

J'accuse réception de votre courrier en date du 26/08/2026 par lequel vous m'informez que vous ne donnez pas suite à votre demande. Par conséquent, je vous informe que votre dossier ne sera pas instruit ; il est donc classé sans suite.

Vous ne pourrez donc pas, à l'issue du délai d'instruction, vous prévaloir d'une décision tacite.

Veillez agréer, Madame, l'expression de ma considération distinguée.

Fait à SANCE

Le **10 SEP. 2026**

Le Maire

Le Maire,

Thierry POTHIER



Le (ou les) demandeur peut contester la légalité de la décision dans les deux mois qui suivent la date de sa notification.
A cet effet il peut saisir le tribunal administratif territorialement compétent d'un recours contentieux.